



Distr. : générale
5 août 2014

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone Dixième réunion

Paris, 17-21 novembre 2014

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire de la réunion préparatoire *

Questions intéressant la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal : rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et pour le Protocole de Montréal

Projet de budget révisé pour 2014 et projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone pour 2015, 2016 et 2017

Note du Secrétariat

1. On trouvera dans la présente note le projet de budget révisé du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone pour 2014 et les projets de budget du Fonds pour 2015, 2016 et 2017 (voir annexe I), un organigramme et un tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone (voir annexe II).
2. Le budget révisé pour 2014 reste pour l'essentiel inchangé. Toutefois, une révision est proposée pour rendre compte des modifications apportées aux rubriques budgétaires relatives aux dépenses de personnel et au coût des réunions. Comme suite à l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2014, les budgets présentés sont mieux alignés sur les dépenses et les engagements de dépenses pour les exercices budgétaires respectifs. Des informations sur les incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et pour le Protocole de Montréal figurent dans la note du Secrétariat relative aux questions financières (UNEP/OzL.Pro.WG.1/34/INF/2).
3. Les projets de budget pour 2015, 2016 et 2017 tiennent compte de la conjoncture économique. Pour établir ses propositions budgétaires, le Secrétariat s'est fondé sur des principes prudents mais rigoureux afin de présenter aux Parties des prévisions de dépenses réalistes. Conformément à la recommandation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les projets de budget pour 2015, 2016 et 2017 prévoient une réserve opérationnelle de 2 % pour permettre une certaine souplesse dans le financement des activités non prévues et pour pouvoir faire face aux imprévus. Conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, une réserve financière équivalant à 15 % du projet de budget pour 2015 est proposée pour les années 2015, 2016 et 2017.
4. Les notes explicatives accompagnant les projets de budget indiquent comment ceux-ci ont été établis. Tous les montants indiqués dans la présente note sont en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.
5. Les budgets révisés et les projets de budget ont été examinés et approuvés par le PNUE.

* UNEP/OzL.Conv.10/1-UNEP/OzL.Pro.26/1.

Annexe I

Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone : projet de budget révisé pour 2014 et projets de budget pour 2015, 2016 et 2017

Tableau 1
Résumé des révisions budgétaires pour 2014

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2014</i>	<i>Montant révisé pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
Personnel				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	398 586	364 925	(33 661)	(8)
Agents des services généraux	118 203	121 592	3 389	3
Services de conférence	275 728	306 000	30 272	11
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	30 000	30 000	–	–
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	195 000	195 000	–	–
Matériel et locaux	40 500	40 500	–	–
Divers	80 000	80 000	–	–
Total partiel	1 138 017	1 138 017	–	–
Appui au programme (13 %)	147 942	147 942	–	–
Total	1 285 959	1 285 959	–	–

Tableau 2
Résumé des projets de budget pour 2014, 2015, 2016 et 2017

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Personnel				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	364 925	403 074	406 576	410 159
Agents des services généraux	121 592	145 220	147 507	149 862
Services de conférence	306 000	10 000	10 000	306 000
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	30 000	30 000	30 000	30 000
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	195 000	–	–	195 000
Matériel et locaux	40 500	40 500	40 500	40 500
Divers	80 000	55 000	55 000	80 000
Total partiel	1 138 017	683 794	689 582	1 211 520
Réserve opérationnelle (2 %)		13 676	13 792	24 230
Total, coûts directs	1 138 017	697 469	703 374	1 235 751
Appui au programme (13 %)	147 942	90 671	91 439	160 648
Total, budget	1 285 959	788 140	794 813	1 396 399
À déduire : prélèvements effectués	682 959	185 140	191 813	793 399
Montant des contributions requises	603 000	603 000	603 000	603 000

Tableau 3
**Projet de budget révisé pour 2014 et projets de budget pour 2015, 2016 et 2017 du Fonds
d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone**

		<i>Mois de trava il</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>	<i>Budget révisé pour 2014</i>	<i>Projet de budget pour 2015</i>	<i>Projet de budget pour 2016</i>	<i>Projet de budget pour 2017</i>
10 Personnel et services de conférence							
1100	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
1101	Secrétaire exécutif (D-2) [également recruté au titre du Protocole de Montréal (PM)]	6	142 811	143 800	143 800	143 800	143 800
1104	Spécialiste des questions scientifiques hors classe (P-5) (également recruté au titre du PM)	6	106 925	107 000	107 000	107 000	107 000
1107	Administrateur de programme (communication et information) (P-3)	12	148 850	114 125	152 274	155 776	159 359
1199	Total partiel		398 586	364 925	403 074	406 576	410 159
1300 Appui administratif							
1301	Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre du PM)	6	25 374	26 000	26 000	26 000	26 000
1303	Assistant de programme (G-6)	12	25 488	37 000	38 110	39 253	40 431
1304	Assistant de programme (données) (G-6) (également recruté au titre du PM)	6	21 779	22 000	22 000	22 000	22 000
1305	Assistant de recherche (G-6) (également recruté au titre du PM)	6	20 195	21 000	21 000	21 000	21 000
1310	Assistant au service des réunions (G-6)	12	25 367	15 592	38 110	39 253	40 431
	Total partiel		118 203	121 592	145 220	147 507	149 862
132	Coût des services de conférence des réunions préparatoires et des réunions des Parties (partagé avec le PM tous les 3 ans)		210 000	252 000	–	–	252 000
132	Coût des services de conférence de la réunion du Bureau		20 000	20 000	–	–	20 000
132	Coût des services de conférence de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone		35 728	24 000	–	–	24 000
132	Activités visant à promouvoir la protection de la couche d'ozone		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
1399	Total partiel		275 728	306 000	10 000	10 000	306 000
1600	Voyages en mission						
1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
1699	Total partiel		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
1999	Total		822 517	822 517	588 294	594 082	896 020
30 Participation aux réunions							
3300	Appui à la participation						
3304	Frais de voyage des représentants des pays visés à l'article 5 pour assister à la réunion du Bureau		20 000	20 000			20 000
3307	Frais de voyage des représentants des pays visés à l'article 5 pour assister à la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone		175 000	175 000			175 000
3399	Total partiel		195 000	195 000	–	–	195 000
3999	Total		195 000	195 000	–	–	195 000
40 Matériel et locaux							
4100	Biens non durables (articles de moins de 1 500 dollars)						
4101	Biens non durables divers (partagés avec le PM)		8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
4199	Total partiel		8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
4200	Biens durables						
4202	Ordinateurs portables		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
4203	Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, lecteurs optiques, mobilier, etc.)		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000

		<i>Mois de trava il</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>	<i>Budget révisé pour 2014</i>	<i>Projet de budget pour 2015</i>	<i>Projet de budget pour 2016</i>	<i>Projet de budget pour 2017</i>
4205	Matériel et périphériques pour les réunions sans papier		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
4299	Total partiel		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
4300	Locaux						
4301	Location de bureaux (partagé avec le PM)		17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
4399	Total partiel		17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
4999	Total		40 500	40 500	40 500	40 500	40 500
50	Divers						
5100	Utilisation et entretien du matériel						
5101	Entretien du matériel et autres (partagé avec le PM)		7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
5199	Total partiel		7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
5200	Frais d'établissement des rapports						
5201	Établissement des rapports		7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
5202	Établissement des rapports des Directeurs de recherches sur l'ozone		15 000	15 000			10 000
5299	Total partiel		22 500	22 500	7 500	7 500	17 500
5300	Dépenses diverses						
5301	Communications		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
5302	Fret		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
5304	Autres (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone)		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
5399	Total partiel		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
5400	Dépenses de représentation						
5401	Dépenses de représentation		10 000	10 000	–	–	15 000
5499	Total partiel		10 000	10 000	–	–	15 000
5999	Total		80 000	80 000	55 000	55 000	80 000
99	Total (coûts directs)		1 138 017	1 138 017	683 794	689 582	1 211 520
	Réserve opérationnelle (2 %)				13 676	13 792	24 230
	Total (budget)		1 138 017	1 138 017	697 469	703 374	1 235 751
	Appui au programme (13 %)		147 942	147 942	90 671	91 439	160 648
	Total général (y compris les dépenses d'appui au programme)		1 285 959	1 285 959	788 140	794 813	1 396 399
	Prélèvements ^{a, b}			682 959	185 140	191 813	793 399
	Contributions des Parties			603 000	603 000	603 000	603 000
	Réserve financière ^c				104 633	104 633	104 633

^a La contribution des Parties a été fixée à 603 000 dollars conformément au paragraphe 4 de la décision IX/3. Le montant des prélèvements sur la période 2014-2017 a été fixé de manière à ce que le montant des contributions des Parties soit maintenu constant jusqu'en 2017 compris.

^b Le montant de la réserve et du solde des fonds était de 2 66 735 dollars au 1^{er} janvier 2014.

^c Le montant proposé de la réserve financière (15 %) dans le projet de budget pour 2015 est également inclus dans les projets de budget pour 2015, 2016 et 2017.

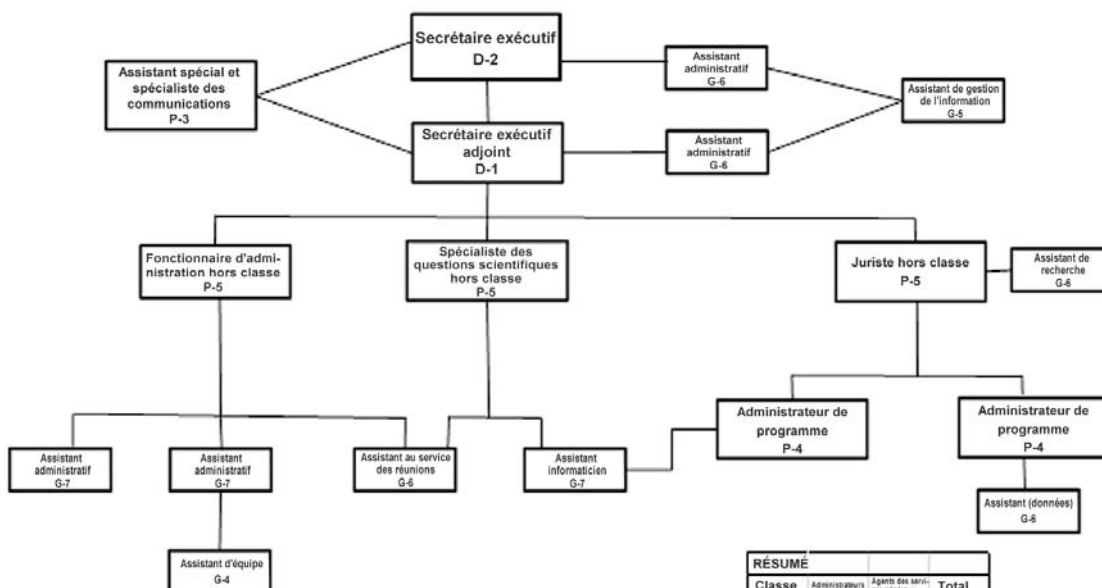
Notes explicatives accompagnant le projet de budget révisé pour 2014 et les projets de budget pour 2015, 2016 et 2017 du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

<i>Rubriques budgétaires</i>	<i>Observations</i>
Personnel 1101 à 1107	<p>Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts indicatifs applicables aux traitements des administrateurs en poste à Nairobi. Les traitements des administrateurs sont constitués des éléments ci-après : a) le traitement de base; b) l'indemnité de poste déterminée et revue par la Commission de la fonction publique internationale tout au long de l'année sur la base de l'indice du coût de la vie au lieu d'affectation; et c) les indemnités telles que le remboursement des frais de voyage afférents aux congés dans les foyers et l'avance pour frais d'études. Toutefois, lorsque des informations sur les dépenses de personnel effectives étaient disponibles, les chiffres ont été ajustés en conséquence. Pour la période 2015-2017, un taux d'inflation de 2,3 % a été utilisé pour tenir compte des augmentations périodiques de traitement correspondant aux avancements d'échelon ainsi que des révisions décidées par la Commission de la fonction publique internationale.</p> <p>Pour les postes dont les coûts sont partagés avec le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal (1101 et 1104), l'augmentation des coûts est reflétée dans le budget du Fonds d'affectation spéciale, qui est approuvé chaque année.</p>
1107	<p>Les crédits inscrits à cette rubrique pour 2014 ont diminué pour refléter la prime d'installation plus huit mois de traitement et d'émoluments du spécialiste des communications et de l'information qui a rejoint le Secrétariat fin mai 2014.</p> <p>Les budgets pour 2015 et 2016 ne reflètent que les traitements et émoluments.</p>
Appui/personnel administratif 1301 à 1310	<p>Les propositions budgétaires pour 2015-2017 reflètent la tendance des dépenses effectives, majorées d'un taux d'inflation de 3 %.</p> <p>Pour les postes dont les coûts sont partagés avec le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal (1301, 1304 et 1305), l'augmentation des coûts est reflétée dans le budget du Fonds d'affectation spéciale, qui est approuvé chaque année.</p>
1303	<p>Les crédits ouverts à cette rubrique pour le poste d'Assistant de programme ont été par erreur budgétisés à 70 %. Le montant à cette rubrique a été augmenté pour refléter à 100 % le traitement annuel afférent à ce poste.</p>
1310	<p>Le poste d'Assistant au service des réunions a été pourvu en août 2014. Le budget pour 2014 reflète cinq mois de traitement. Les crédits ouverts à cette rubrique avaient été par erreur budgétisés à 70 %. Pour la période 2015-2017, le montant à cette rubrique a été augmenté pour refléter à 100 % le traitement annuel afférent à ce poste.</p>
Services de conférence 1322 à 1328	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p>
1322	<p>Le coût des services de conférence des dixième et onzième réunions de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne est partagé avec le coût des services de conférence des vingt-sixième et vingt-neuvième réunions des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront conjointement en 2014 et 2017.</p> <p>Les crédits ouverts à cette rubrique en 2014 ont été revus à la hausse pour refléter l'augmentation du coût de la tenue de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à Paris. Les crédits prévus pour le coût des réunions en 2017 ont été maintenus à leur niveau de 2014.</p>
1324	<p>Deux réunions du Bureau sont prévues en 2014 et en 2017. La première réunion de l'année se tiendra en marge de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et la seconde en marge de la réunion du Bureau de la Réunion des Parties</p>

<i>Rubriques budgétaires</i>	<i>Observations</i>
	au Protocole de Montréal. L'interprétation et la traduction seront assurées dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.
1327	Sur la base du coût réel de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone en mai 2014, les crédits à cette rubrique pour 2014 et 2017 ont été réduits.
1328	Un modeste montant est alloué chaque année aux activités entreprises à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.
Voyages en mission 1601	Les crédits à cette rubrique comprennent les frais de voyage des fonctionnaires du Secrétariat liés à l'organisation des réunions des Directeurs de recherches sur l'ozone et des réunions de la Conférence des Parties et, en outre, les frais de voyage liés à la fourniture d'un appui aux réunions tenues dans le cadre des activités des réseaux et des activités de renforcement des capacités.
Participation aux réunions 3304 et 3307	La participation de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions concernant la Convention a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par participant, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique majoré de l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU. Étant donné que, normalement, la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se tient conjointement avec la réunion des Parties au Protocole de Montréal, les frais de participation sont pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal.
3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base de deux réunions du Bureau, en 2014 et en 2017, respectivement, pour quatre participants de pays en développement ou de pays à économie en transition à chacune de ces réunions, tenues en marge de la réunion des Directeurs de recherche sur l'ozone et de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
3307	Une réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone s'est tenue en mai 2014. La prochaine réunion aura lieu en 2017. Le financement prévu couvrira la participation et 35 experts de pays en développement qui auront soumis leurs rapports nationaux et qui rempliront les conditions requises.
Matériel et locaux 4101 à 4301	Les crédits alloués au matériel non consommable (4202 à 4205) ont été maintenus aux niveaux approuvés pour 2014. Le Secrétariat doit entretenir son système de traitement électronique des données pour mettre la documentation du Protocole et de la Convention à la disposition des Parties par voie électronique. Il faut pour ce faire se procurer périodiquement les licences nécessaires pour les périphériques et les logiciels, et aussi mettre à niveau les serveurs. Une modeste provision a été prévue pour que le Secrétariat puisse remplacer une partie de l'équipement chaque année.
4301	Le coût de la location est partagé avec le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. La diminution du loyer est due au fait que, depuis juin 2014, le Secrétariat occupe des locaux moins spacieux. Cette diminution apparaîtra dans le budget du Fonds d'affectation spéciale, qui est approuvé chaque année. Les barèmes de location pour Nairobi sont fixés par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies.
Divers 5101 à 5401	Les provisions budgétaires à ces rubriques sont généralement stables et ont été maintenues aux niveaux approuvés pour 2014.
5202	Sur la base d'une estimation préliminaire du coût de l'établissement des rapports de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, le coût de l'établissement de ces rapports a diminué pour les neuvième et dixième réunions.
5401	Les crédits à cette rubrique visent à couvrir les dépenses de représentation de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront consécutivement en 2014 et en 2017. Ils accusent une légère augmentation compte tenu de la tendance à l'augmentation des coûts.

Annexe II

Organigramme et tableaux d'effectifs du Secrétariat de l'ozone Organigramme



Notes :

Équipe de direction : Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint, Juriste, Spécialiste des questions scientifiques, Fonctionnaire d'administration
Équipe chargée de l'administration et de la gestion : fonctionnaire d'administration hors classe et tous les agents des services généraux
Équipe chargée des affaires scientifiques et des Groupes d'évaluation : Spécialiste des questions scientifiques hors classe et administrateurs
Équipe chargée des affaires juridiques et des questions de respect : Juriste hors classe et administrateurs
Équipe chargée des technologies de l'information I : Administrateur de programme, Assistant de gestion de l'information et Assistant informaticien

RÉSUMÉ			
Classe	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
D-2	1	-	1
D-1	1	-	1
P-5	3	-	3
P-4	2	-	2
P-3	1	-	1
G	-	10	10
Total	8	10	18

Tableaux d'effectifs - postes financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne

Classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux	Total
D-2 ^a	1	-	1
P-5 ^a	1	-	1
P-3	1	-	1
Agents des services généraux ^b	-	5	5
Total	3	5	8

^a Financé à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Deux postes sont financés à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et trois postes sont financés à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.